

# Laïcité et les droits des femmes

mardi 9 mars 2010, par [TRAT Josette](#) (Date de rédaction antérieure : 1er avril 2004).

**La contribution que nous reproduisons ci-dessous fait partie d'un dossier publié dans la revue *Critique communiste* en 2004 sur les débats suscités au sein de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) et bien au-delà par la loi sur l'interdiction des signes religieux à l'école. D'autres contributions à ce dossier sont mises en ligne sur ESSF dans des rubriques thématiques correspondant à leur angle d'approche (religion...).**

Sommaire

- [La Laïcité](#)
- [Où en sommes nous ?](#)
- [Pourquoi ?](#)
- [La division du monde associati](#)
- [Une loi inopportune](#)
- [Après le 8 mars](#)

---

## Préambule

Le texte qui suit reprend l'essentiel d'une contribution versée au débat du Collectif national pour les droits des femmes (CNDDF) en janvier dernier [1]. Cette contribution n'avait d'autre but de tenter d'ouvrir un débat de fond parmi les féministes soucieuses de défendre à *la fois* les droits des femmes et de faire échec au racisme, et ceci en regardant les réalités en face. Ce débat a eu lieu et a permis, sur la base d'un consensus, de publier une tribune dans *Libération*, le 27 janvier dernier, intitulée « Contre le racisme et pour les femmes ». A partir de là, un large processus unitaire s'est amorcé qui a débouché le 6 mars à une manifestation parisienne pour la journée internationale des luttes de femmes. Néanmoins le processus unitaire engagé à cette occasion n'a pas été à son terme puisque « Ni pute ni soumise », en lien avec la Coordination laïque et féministe (auxquelle s'est rallié à la dernière minute Lutte ouvrière) ont décidé d'appeler séparément à cette manifestation pour ne pas avoir à endosser la dénonciation de la politique gouvernementale. Puisque également le collectif « Une école pour tou-te-s » (moins d'une centaine dans la manifestation) a décider de centrer ses mots d'ordre sur le soutien aux filles voilées. Le débat doit donc se poursuivre. C'est le sens de la publication de ce texte.

## La Laïcité

En France, cette notion recouvre des principes généraux qui organisent la vie publique, et la vie scolaire, en particulier qui ont été codifiés dans une série de textes fondamentaux comme la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, le préambule de la Constitution de 1946, repris en 1958, ainsi que dans des lois. On peut citer notamment celle de 1881 rendant l'école

primaire et les maternelles gratuites ; celle de 1882 qui rend l'instruction primaire obligatoire jusqu'à 14 ans pour les enfants des deux sexes, français et étrangers ; celle de 1886 qui confie à des enseignants exclusivement laïcs l'enseignement dans l'école publique ; celle enfin sur la séparation des Eglises et de l'Etat qui mettait fin au régime concordataire instauré par Napoléon 1<sup>er</sup> et qui supprimait tout financement par l'Etat des ministres des cultes et des activités religieuses. Cependant l'établissement d'un statut spécifique pour les départements d'Alsace-Moselle (et pour d'autres en dehors de la « métropole »), la loi Debré en 1959 sur le financement des écoles privées sous contrat ont largement écorné cette indépendance de principe entre l'Etat et les religions [2].

Cette indépendance est censée garantir deux choses :

- la liberté de conscience (liberté des croyants, des athées et agnostiques), l'Etat ne s'ingérant en aucune manière dans la vie religieuse, sauf pour faire respecter l'ordre public ;
- l'égalité entre tous les citoyens, quelles que soient leurs croyances et leurs convictions. La notion d'égalité s'est élargie au cours du Vingtième siècle en France et ailleurs, puisqu'aujourd'hui la loi interdit toute discrimination fondée sur le sexe, les choix sexuels, etc.

La laïcité a été instaurée en France après un combat difficile contre l'Eglise catholique qui a toujours bénéficié de nombreux privilèges en tant qu'église dominante [3]. La laïcité n'a pas pour but d'éradiquer les religions comme veulent le faire croire les dirigeants des pays islamistes. Elle a pour but de favoriser la vie ensemble de citoyens et citoyennes aux options religieuses et philosophiques différentes. [4]

### **La diversité religieuse**

Aujourd'hui, dans toute l'Europe, la diversité religieuse s'est encore accentuée sous l'influence des vagues d'immigration successives venues des anciennes colonies ou comme résultat de la mondialisation avec son cortège de pauvreté et de guerres etc. En France, la sécularisation de la société amorcée il y a plusieurs décennies est contrebalancée par la montée de l'Islam parmi par les jeunes de parents ou grands parents immigrés, venus d'Afrique du Nord notamment. Cette islamisation des banlieues n'est pas nouvelle mais elle est aujourd'hui d'autant plus visible qu'elle se traduit pour une partie des jeunes musulmans des deux sexes par une bataille politique pour le droit de porter le voile à l'école au nom de la liberté et de l'égalité entre toutes les religions.

### **Où en sommes nous ?**

Les premiers conflits sur la question du voile ont surgi à Creil en 1989. Suite aux premiers débats qui ont entouré cette affaire le Conseil d'Etat avait formulé un avis considérant que le port du voile n'était pas en soi contradictoire avec le principe de laïcité. Cela le devenait quand il était porté de manière ostentatoire et qu'il s'accompagnait de prosélytisme. Membre de la rédaction des *Cahiers du féminisme* en 1989, mes amies et moi étions plutôt satisfaites de cet arrêté. Nous avons fait campagne pour dédramatiser ces « affaires » et inviter le mouvement féministe et tous les progressistes à ne pas se tromper de débat et à ne pas tomber dans le piège de la droite et de l'extrême droite promptes à stigmatiser les jeunes musulmans. Nous étions optimistes et faisons le pari que l'école publique et le mouvement féministe feraient reculer ces phénomènes « marginaux » [5].

Nous nous sommes trompées. Le port du voile s'est étendu. Au niveau national, Hanifa Chérifi (la médiatrice du gouvernement) parlait en avril 2003 de 150 affaires de voile, conflictuelles par an contre 300 en 1994 mais les chiffres recensés donnent une vision déformée de la réalité. Ils

s'appuient sur les cas ayant donné lieu à des conflits ouverts mais bon nombre d'enseignants des banlieues populaires confrontés à cette question, l'ont réglée seuls. Dans les collèges et les lycées, comme à la fac de Paris 8 par exemple (Saint-Denis), on observe, depuis deux ou trois ans, de nombreuses filles voilées de manière stricte. Il y a même des étudiantes qui se pointent drapées de noir des pieds à la tête dans des *tchadors*. Le voile n'est pas un phénomène majoritaire mais ce n'est plus un phénomène totalement marginal, dans les quartiers et les banlieues populaires.

## **\_ Pourquoi ?**

Il n'y a pas une seule explication mais plusieurs :

- Le contexte international marqué par l'offensive militaire des Etats-Unis en Afghanistan, en Irak et le redoublement de l'agressivité de la politique du gouvernement israélien contre les palestiniens. Face à cela, un certain nombre de jeunes cherchent ainsi à manifester leur solidarité avec le peuple palestinien.

- A cela vient s'ajouter, face aux discriminations subies en France, la volonté de ne plus « raser les murs » (comme ont été contraints de le faire leurs parents) et de revendiquer pour les jeunes issus de l'immigration et pour l'Islam, l'égalité avec les autres jeunes français et les autres religions. Il est évident que les politiques menées depuis 20 ans, par la droite et la gauche gouvernementale, contre les couches populaires et qui se sont traduites par un chômage de masse et la précarité et le développement des ghettos sociaux, ont alimenté d'un côté la montée de l'extrême droite et de l'autre les replis communautaires.

- Cela peut s'expliquer également par la volonté de certaines jeunes femmes de se « protéger » contre l'agressivité sexiste qu'elles subissent chez elles ou dans la rue : la loi de Dieu étant « supérieure » à celle du père et des frères ; quand elles portent un voile, les hommes sont censés les respecter.

- Mais tous les facteurs précédents ne se seraient pas traduits par le développement du port du voile dans les établissements scolaires si des mouvements islamistes implantés dans certains quartiers populaires depuis plusieurs années, n'avaient pas cherché à convaincre leurs fidèles et en particulier les jeunes filles qu'il fallait porter le voile pour être une « bonne » musulmane. Le port du voile n'est pas donc pas l'expression d'une mode ponctuelle ou de l'initiative de quelques jeunes filles plus pieuses que d'autres mais le résultat d'une bataille politique au sens plein du terme. Que disait la médiatrice du gouvernement Hanifa Chérifi (nommée en 1994 et toujours en place) le 30 avril 2003 dans *L'Humanité* à propos de ces jeunes femmes qui allaient au tribunal pour défendre le port du voile ? : « *J'ai eu en face de moi des jeunes filles sûres d'elles mêmes et nullement désorientées. Elles connaissent parfaitement les aspects juridiques de la question et récitent par cœur l'avis du Conseil d'Etat (...). J'ai voulu en savoir plus. J'ai ainsi découvert l'existence d'un véritable réseau de soutien à ces élèves, composé de juristes, d'avocats, d'étudiants, de prédicateurs organisés dans des associations islamistes connues, telles que l'UOIF* ». Peut-être en rajoute-elle sur l'influence des intégristes mais on ne peut la nier et faire comme si elle n'existait pas. Le droit de porter en classe les signes religieux a reçu le soutien en France de tous les représentants officiels des religions. Dans toute l'Europe, la religion catholique est à l'offensive : demande que soit inscrite dans la « Constitution » européenne la référence au « *patrimoine chrétien de l'Europe* ». En Espagne, l'enseignement de la religion catholique devient obligatoirement dans les écoles publiques et la religion catholique retrouve ainsi son statut de religion d'Etat. Les islamistes les plus fûtés demandent, eux, la redéfinition d'une laïcité « ouverte » permettant le port de tous les insignes religieux.

## La division du monde associatif

face à ce phénomène, plusieurs attitudes sont possibles :

- Pour certaines associations, le MRAP, la LDH, et des militantes féministes comme C. Delphy, les débats sur le voile ont été orchestrés par le gouvernement pour masquer les vrais problèmes que sont les inégalités économiques et sociales dans les banlieues et ne sont que l'expression de « l'islamophobie » dominante liée à la montée de l'extrême droite et au passé colonial de la France [6]. Dans ce sillage, certains considèrent que le combat des jeunes musulmanes est un combat pour une liberté démocratique et que la laïcité « à la française » a fait son temps et qu'il faut instaurer une laïcité « plus ouverte » qui autoriserait à l'école l'affichage de tous les signes religieux. Ce courant a raison sur un point. L'ampleur du débat sur le voile a effectivement joué un rôle de diversion par rapport à la question des inégalités économiques et sociales. Mais ce courant se trompe sur une question d'importance. Contrairement à ce qu'il pense, ce n'est pas le gouvernement qui a soulevé le problème du voile. La droite était tout autant divisée que la gauche, l'extrême gauche ou le mouvement associatif. Ce sont les enseignant-e-s qui au fil des mois ont vu se détériorer la situation non seulement au niveau de leurs conditions de travail mais également face à l'offensive politique de courants islamistes décidés à en découdre sur le terrain de l'école. Or, qui a voulu soutenir ces enseignant-e-s pour les aider à résoudre ces questions sans alimenter le climat raciste ou capituler devant le développement du voile ? Personne. Pire, ils et elles ont été calomnié-e-s honteusement comme des « islamophobes » par le courant antiraciste, alors que chacun et chacune cherchait à se « débrouiller » le mieux possible pour éviter toutes les impasses.

- Le deuxième courant a été porté par des personnalités féminines du monde des arts et des lettres [